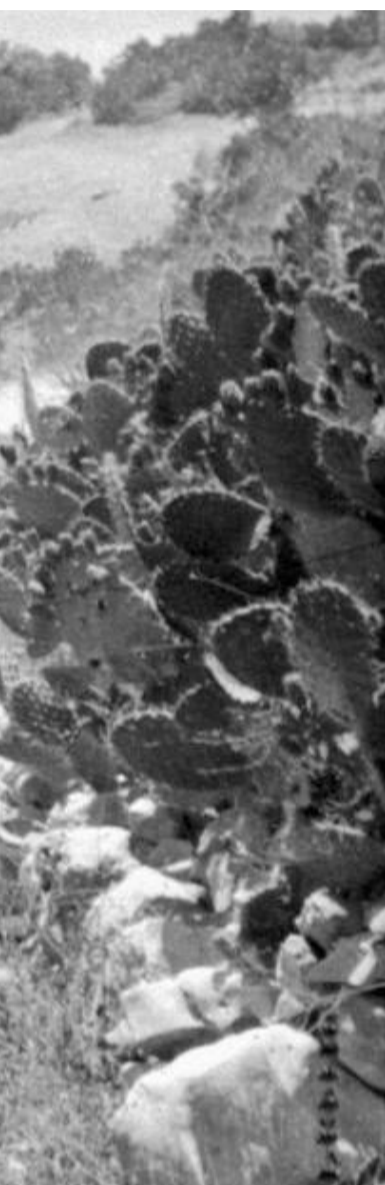


ba »



## archéologie Un enjeu de mémoire nationale

PASCAL MARTIN

L'affaire a fait grand bruit. En mars dernier, une inscription portant le nom du roi perse Darius a été découverte dans le parc national de Tel Lachish. Cette trouvaille tombait à pic : précisément au moment de fêter Pourim, la fête juive qui commémore les événements relatés dans le Livre d'Esther, le vingt et unième livre de la Bible hébraïque. Darius y est le père du roi Assuérus qui, prévenu par sa favorite Esther, protégea les Juifs de l'extermination. « J'ai pensé que c'était trop beau pour être vrai », a commenté Eylon Levy, l'auteur de la découverte, par ailleurs conseiller média international du président israélien, Isaac Herzog.

C'était en effet trop beau. Car la nouvelle à peine diffusée, une chercheuse s'est présentée à l'Autorité israélienne des antiquités pour dire qu'elle était à l'origine de l'inscription « Darius ». Elle l'avait tracée sur un tesson vieux de 2.500 ans à titre didactique, pour ses élèves. Et elle l'avait oubliée sur un chantier de fouilles.

Ce faux « ostracon de Darius » a révélé combien il peut être dangereux pour un scientifique de prendre ses rêves pour la réalité. Toutes les vérifications d'usage avaient pourtant été faites avant publication, mais trop vite sans doute, cet empressement reflétant probablement la joie d'avoir découvert une trace archéologique « collant » à la version biblique de l'histoire du peuple hébreu.

### « Un attachement vieux de 3.000 ans »

Depuis deux siècles qu'elle existe, l'archéologie est mise au service de la politique. Le dévoiement de cette discipline scientifique est particulièrement vrai au Proche-Orient, et « plus spécialement en Israël où l'on fouille partout, tout le temps », explique l'épigraphiste français Michaël Langlois. Les références à l'archéologie se retrouvent jusque dans les discours du Premier ministre, Binyamin Netanyahu. Par exemple, lorsqu'il déclare en 2014 à la tribune des Nations unies que « l'histoire, l'archéologie et le sens commun montrent tous clairement que nous avons eu un attachement particulier à cette terre depuis plus de 3.000 ans ». Ou lorsqu'il compare le covid à un « pharaon » auquel « nous avons survécu ».

La référence à Moïse et à l'Exode du peuple juif vers Israël est symptomatique de la confusion de l'histoire réelle avec le récit biblique, lequel est pourtant admis au plan scientifique comme relevant de l'œuvre littéraire. Si les hypothèses vont bon train, aucune trace archéologique et/ou textuelle de Moïse n'a jamais été retrouvée. Pas plus que de l'Exode.

Aucun archéologue sérieux ne s'aventure de nos jours à prêter crédit au récit biblique tel qu'il est formulé. « Il y a

100 ans, on fouillait avec la Bible en main », explique Michaël Langlois. « Non sans naïveté, les chercheurs voulaient retrouver les traces des événements relatés par la Bible. L'archéologie n'était pas autonome. Mais après guerre, une approche critique des écrits bibliques hébraïques s'est imposée. Les "minimalistes" ont été jusqu'à les mettre hors-jeu. Pour eux, David, Salomon, etc. n'avaient jamais existé. Ils ne croyaient que dans la trace archéologique. »

Depuis, le petit monde de l'archéologie a fait en partie marche arrière. Comment en effet « faire parler » les ruines de Massada si l'on se prive de la narration que fit l'historiographe juif Flavius Joseph du siège de la citadelle par les Romains ? « Aujourd'hui, on se rend compte qu'il faut malgré tout utiliser les sources textuelles tout en restant critique. »

La méthode recadrée, la question de l'autonomie des archéologues par rapport aux enjeux politiques omniprésents dans la région n'en reste pas moins posée.

La réponse va de soi pour ceux qui travaillent pour des organismes privés dont la vocation est de légitimer la présence du peuple juif en terre d'Israël. L'association nationaliste Elad a obtenu ainsi la licence d'exploitation de l'un des sites les plus importants sur le plan national et religieux, donc très sensible sur le plan politique : la Cité de David, qui se trouve dans le quartier palestinien de Silwan, près du Mont du Temple et de la mosquée Al-Aqsa. Des habitants ont été contraints à partir. L'archéologie se confond ici avec la colonisation, dénoncent les opposants au projet.

Pour les archéologues attachés à une institution publique ou à une université, la donne se complique. De leur travail dépendent la majorité des fouilles entreprises. Mais – et c'est vrai ici comme partout ailleurs – il n'y a pas d'archéologie sans argent. D'où l'importance prise sur certains chantiers par de généreux donateurs privés, acquis à l'idée de mettre en lumière la grandeur passée d'Israël.

Démontrer qu'Israël fut autrefois un royaume puissant est un enjeu capital pour ceux qui revendiquent la possession millénaire de cette terre. La droite religieuse est dans l'attente du descendant du roi David, le « messie » qui

prendra le pouvoir à Jérusalem. Pour elle, le peuple juif vit sur la terre donnée par Dieu à Abraham. Cette conviction croise l'empressement des touristes qui se bousculent pour découvrir les sites « où s'est vraiment déroulée la Bible ».

Dans la réalité, il n'existe pas de preuves qu'il y ait eu une monarchie juive unifiée. A l'âge de Fer, deux royaumes hébreophones ont coexisté : le royaume de Juda et le royaume d'Israël. Ils étaient rivaux, d'une rivalité qui cadre mal avec le royaume de Salomon idéalisé par la Bible. Ce dernier englobait l'Israël actuel, les territoires palestiniens et la Jordanie. De quoi vitaminer les prétentions de ceux qui rêvent d'un Grand Israël.

### Abraham, « personnage littéraire »

A une échelle bien moindre, les archéologues palestiniens s'emploient eux aussi à démontrer qu'ils ont leur place sur cette terre. Mais les moyens dont ils disposent n'ont rien à voir avec ceux du camp adverse. Il reste, écrit Jean-François Mondot dans son livre *Une Bible pour deux mémoires*, que « pour les Israéliens comme pour les Palestiniens, l'archéologie est un enjeu de mémoire nationale ». Chacun espère trouver au sortir des fouilles les arguments qui serviront la cause.

« Parler de malhonnêteté dans le chef des archéologues serait toutefois faux », avance ce spécialiste en écrits bibliques qui a requis l'anonymat. « Mais le climat ambiant fait que l'on cherche systématiquement à se rapprocher de ce que la Bible dit. C'est ainsi qu'une porte du XVII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ a été baptisée "porte d'Abraham". Or, Abraham, presque tout le monde en est convaincu, est un personnage littéraire. *Idem* pour les portes des villes fortifiées prêtées à Salomon. Et il n'est pas davantage certain que le "palais de David" ait été construit par David. »

En conclusion, ajoute cet expert, « soit on croit dans la Bible, soit on la considère comme on le fait depuis deux siècles comme une littérature confessionnelle qui a toujours cherché à légitimer la présence des Israélites en terre sainte ». Et cela, depuis au moins 2.300 ans, les Manuscrits de la mer morte les plus anciens remontant au troisième siècle avant Jésus-Christ.



*Il y a cent ans, on fouillait avec la Bible en main. Les chercheurs voulaient retrouver les traces des événements relatés par la Bible. Mais après guerre, une approche critique des écrits bibliques hébraïques s'est imposée*

Michaël Langlois  
Epigraphiste



JUSTICE

## Le nouveau système de peines et la « mesure de sûreté » approuvés par le conseil des ministres

Après avis du Conseil d'Etat, le conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture, a annoncé le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne (Open VLD) ce vendredi, le projet de loi sur le livre I du nouveau code pénal, ainsi qu'un projet de loi sur les mesures de sûreté visant des personnes qualifiées de « particulièrement dangereuses ».

Le livre I du nouveau code pénal est consacré aux dispositions juridiques générales et il intègre un système de peines plus clair qu'actuellement, en supprimant le principe de correctionnalisation et en fixant huit niveaux. Le premier niveau exclut les peines d'emprisonnement, en proposant diverses peines alternatives, et les niveaux 7 et 8 sont les plus graves, pour sanctionner les crimes.

Ce sont désormais des « éléments aggravants » qui permettront d'alourdir la sanction pénale, en passant au niveau de peine supérieur.

Si ce premier projet fait plus ou moins l'unanimité (hormis sur les peines de niveau 1 où certains voulaient conserver la possibilité d'emprisonner), le second est sujet à plus de débats, puisqu'il concerne la possibilité d'imposer à certains individus un traitement, sous privation de liberté, une fois leur peine purgée.

« Des personnes pour lesquelles il n'y a pas de traitement efficace, après la fin de leur peine d'emprisonnement et de la mise à disposition y afférant », décrit le cabinet du ministre de la Justice en citant comme exemples des meurtriers atteints de troubles psychopathiques ou des violeurs en série.

« Si elles représentent toujours un risque sérieux pour la société, elles peuvent être admises dans un établissement psychiatrique fermé, tel qu'un centre médico-légal », poursuit le cabinet. Les deux projets de loi vont maintenant être examinés par le Parlement.

LAURENCE WAUTERS

MYTHOLOGIE NORDIQUE

ODIN - THOR - LOKI - SIEGFRIED...

TOUTES LES SAGAS DES DIEUX ET HÉROS VIKINGS

Cette semaine THOR et le vol de Mjöllnir



LE VOLUME 17  
9,99 €  
SEULEMENT EN LIBRAIRIE

\* En vente chez votre libraire du 10/05 au 16/05/23. Hors prix du journal Le Soir.

RBA Plus d'infos sur [www.lesoir.be/mythologienordique](http://www.lesoir.be/mythologienordique)

LE SOIR  
Repensons notre quotidien